

MAIRIE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS**Marie DUBUT**

79, Rue Du Général Leclerc

60690 MARSEILLE EN BEAUVAISIS

FRANCE**RAPPORT D'ANALYSE**

N° de rapport d'analyse : AR-24-YV-002146-01

Version du : 31/01/2024

Page 1/2

Dossier N° : 24YV00457

Date de réception : 18/01/2024

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de surface	Amont STEP mensuel	(2207) (voir note ci-dessous)

(2207) DBO5 : échantillons congelés.

N° ech **24YV00457-001** | Votre réf. (1) Amont STEP mensuel

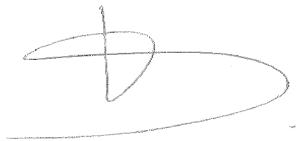
Température de l'air de l'enceinte	5.0°C	Période de prélèvement 24h (1)	du 16/01/2024 00:00 au 17/01/2024 00:00
Préleveur (1)	Client	Code point de prélèvement	YV0000010259
Date de prélèvement (1)	17/01/2024 00:00	Nom point de prélèvement	Marseille en beauvaisis - Amont
Date de réception	18/01/2024 09:45	Commune	MARSEILLE EN BEAUVAISIS
Début d'analyse	18/01/2024 16:05		

PARAMÈTRES PHYSICOCHIMIQUES GÉNÉRAUX

	Résultat	Unité
YV008 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6950 *	300	mg/l
Gravimétrie [Filtre Ahlstrom Munksjö/0261/47mm] - NF EN 872		
YVPH2 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6950		
Potentiométrie - NF EN ISO 10523		
pH à T°C	7.6	pH
Température	15.4	°C

OXYGÈNES ET MATIÈRES ORGANIQUE

	Résultat	Unité
YV463 : Demande biochimique en oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6950 *	353	mg O2/l
Electrochimie - NF EN ISO 5815-1		
YVSDR : Demande chimique en oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6950 *	809	mg O2/l
Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705		



Alexia Dupré Belhaire
 Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
 Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
 Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.